

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-13

Séance du vendredi 12 septembre 2014

PARTICIPATION FINANCIERE AUX 2EMES RENCONTRES "AQUATERRITORIAL" A MULHOUSE LES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2014 CHAPITRE 65 PROGRAMME C711 PRESERVATION DE LA RESSOURCE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-5 du 13 mars 2014, relative au Budget Primitif 2014 – Eau C01 et Equipements ruraux C02,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne en date du 1^{er} juillet 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association Réseau IDEAL au Kremlin-Bicêtre pour l'organisation des 2èmes rencontres « Aquaterritorial, usages de l'eau et collectivités territoriales » à Mulhouse, les 24 et 25 septembre 2014.

La subvention sera imputée sur le Programme C711, Chapitre 65, Fonction 70, Nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions